



Mesdames, Messieurs,

Les crèches sont encore souvent perçues comme de simples structures d'encadrement. Or le travail des éducatrices ne se résume de loin plus uniquement à bien « s'occuper » des enfants pendant que leurs parents travaillent. Les crèches assurent également un important travail de formation et d'éducation. Le débat actuel portant sur l'encouragement précoce et l'éducation de la prime enfance a amorcé une nouvelle façon de voir. Mais il reste du chemin à parcourir jusqu'à ce que dans nos esprits, temps de crèche soit associé à temps de formation.

Nous nous sommes attelées à la tâche il y a deux ans déjà en lançant le projet [bildungskrippen.ch](http://bildungskrippen.ch) avec nos trois crèches d'entreprises et neuf autres structures d'accueil collectives. Avec le soutien de [l'Institut Infans à Berlin](#), nous avons donc systématiquement focalisé notre attention sur l'enfant et sa compréhension de l'apprentissage ; par là, nous avons énormément appris sur nous-mêmes ainsi que sur l'action pédagogique professionnelle. Nous attendons avec impatience les résultats de l'évaluation, prévus pour le printemps 2011. L'intérêt manifesté pour des projets consécutifs est grand, de sorte que nous poursuivrons sur notre lancée avec d'autres crèches en janvier 2011 déjà.

Afin que le personnel de la Confédération puisse mieux conjuguer famille et profession, l'Administration fédérale financera dès 2011 des places d'accueil dans des crèches et des familles d'accueil au libre choix des parents, et non plus uniquement dans des lieux déterminés. Les contributions varieront en fonction du revenu entre 50 et 100% du tarif ([communiqué de presse](#)). Nous observons cette tendance à un cofinancement flexible des solutions d'accueil dans différentes entreprises. Cette évolution est d'une part imputable à l'augmentation de l'offre sur le marché – dans les zones urbaines comme à la campagne –, d'autre part à la volonté d'en faire profiter les parents indépendamment du site de l'entreprise. C'est pourquoi *servicefamille* propose depuis quelque temps à ces entreprises de prendre en charge l'administration des contributions aux parents (calculation, décompte, versement).

Merci de bien vouloir transmettre cette newsletter aux milieux intéressés dans votre entreprise.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année et un bon passage à l'an prochain.

Votre thkt Sàrl,  
Theres Hofmann, directrice *servicefamille*  
Kathrin Toberer, directrice crèches d'entreprises

**bildungskrippen.ch :**

## **Rapport du projet**

---

Depuis près de 2 ans ½, nous accompagnons 12 crèches dans le cadre du projet [bildungskrippen.ch](http://bildungskrippen.ch), notre ambition étant d'adapter aux conditions suisses le concept infans en matière de pédagogie de la prime enfance, développé et éprouvé en Allemagne.

Dans l'optique des crèches, la démarche est profitable, mais elle exige un engagement temporel important. L'observation systématique de tous les enfants est au cœur du concept, elle constitue la base pour la planification et la mise en œuvre des mesures pédagogiques individuelles. Cette façon de procéder induit un changement fondamental du quotidien de l'éducatrice: alors qu'auparavant elle endossait avant tout le rôle de l'animatrice qui organise le quotidien de la crèche à l'aide de thèmes et de programmes donnés, elle est à présent l'observatrice qui accueille et documente les intérêts et les thèmes des enfants. Ainsi, les ressources variées de l'enfant sont mises en évidence. L'objectif de s'orienter aux forces et non aux faiblesses de l'enfant, intention souvent formulée en pédagogie, trouve ici sa réalisation optimale.

L'ampleur du changement en cours devient aujourd'hui manifeste. Les locaux, les matériaux et les installations ont été systématiquement réaménagés de sorte à proposer aux enfants des opportunités d'apprentissage variées. L'organisation des groupes et les plans de travail des éducatrices ont suivi le mouvement dans de nombreuses structures, s'adaptant de manière conséquente aux besoins des enfants. Les équipes collaborent de manière plus étroite, se comprennent comme des organisations apprenantes qui soumettent leur action à une réflexion critique régulière et s'améliorent en permanence. Ces conditions sont idéales pour atteindre un niveau de qualité élevé dans l'action pédagogique !

Le projet est porté par [thkt Sàrl](http://thkt.ch) et [kindundbildung.ch](http://kindundbildung.ch), une institution active dans la formation continue des éducateurs et des éducatrices. Le projet prendra fin en mars 2011. Les expériences recueillies et les modèles développés seront alors mis à la disposition d'autres crèches.

---

## **Parcours d'apprentissage :**

### **Projet « Bildungs- und Resilienzförderung » (promotion de la formation et de la résilience)**

---

Un projet comparable se déroule en parallèle à bildungskrippen.ch dans plusieurs crèches: le projet, « Bildungs- und Resilienzförderung » de [l'Institut Marie Meierhofer pour l'enfant](http://institutmarie.meierhofer.ch) (MMI). La [deuxième newsletter](#) du projet est consacrée d'une part à la nature toute personnelle de l'apprentissage chez le jeune

enfant, d'autre part à l'importance du contexte social et de la résonance. Le parcours d'apprentissage dans la crèche est au centre de l'attention et au cœur du projet. La newsletter vous fournira de plus amples informations sur la recherche et la promotion de la résilience et vous donnera un aperçu de la pratique des parcours d'apprentissage et de formation.

Les deux projets « bildungskrippen.ch » et « Bildungs- und Resilienzförderung » sont évalués par le MMI. Des résultats concernant la qualité du travail pédagogique dans les crèches – une première en Suisse – devraient être connus au printemps 2011.

---

## Travail de care (d'aide) :

### **Impulsions dans l'optique de l'égalité**

---

[Le Bureau fédéral pour l'égalité entre femmes et hommes](#) (BFEG) a publié un [rapport sur le travail de care](#), dans le but de stimuler la reconnaissance et la revalorisation du travail de care. On entend par là le travail de prise en charge, d'assistance et de soins consacré à des enfants ou à des proches malades.

Dans une première partie, le rapport présente la situation actuelle du travail de care : ainsi, par exemple, sur les 2.8 milliards d'heures de travail de care fournies, 80% ne sont pas rémunérées – la part du lion (2.1 milliards d'heures) revenant à la prise en charge des enfants. En outre, les femmes assument presque deux tiers de la garde des enfants et près de 60% de l'assistance à des adultes. Le travail ménager additionnel résultant de la présence d'enfants est presque exclusivement assumé par les femmes.

La proportion de femmes est également élevée dans le travail de care rémunéré dans le cadre d'institutions privées ou publiques des secteurs de l'éducation, de la formation ou de la santé (crèches, hôpitaux, homes, écoles, etc.). Dans les crèches, par exemple, le personnel est féminin à 93%.

Les auteures du rapport invoquent des raisons variées pour expliquer la répartition très inégale entre les sexes du travail de care, en particulier non rémunéré: par exemple les différences salariales entre les sexes, le manque d'horaires flexibles, le peu de postes de travail qualifiés à temps partiel, l'offre limitée en matière d'horaires blocs, de cantines, d'écoles à journée continue, d'institutions d'accueil extra-familial, les structures tarifaires défavorables des crèches, l'absence d'un congé paternel ou parental, etc.

Se fondant sur leur analyse, les auteures dégagent différents objectifs et champs d'action permettant de mieux reconnaître et valoriser le travail de care. Dans l'optique de l'égalité, l'un des buts primordiaux est la possibilité de concilier une activité rémunérée et la responsabilité de care. Pour y parvenir, il faut abolir la ségrégation entre métiers typiquement féminins et masculins, imposer l'égalité des salaires, reconnaître le travail de care non rémunéré, assouplir les horaires et régler sur le plan légal le temps consacré à des parents malades ou nécessitant des soins (loi sur le temps d'assistance).

Pour en savoir plus sur les objectifs et les mesures, veuillez vous reporter au [rapport intégral](#).

---

## Accueil extra-familial des enfants :

### Augmentation de la demande en 2009

---

L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) vient de publier de nouvelles [données sur l'accueil extra-familial des enfants](#). Il en ressort que le recours aux offres d'encadrement extra-familial a nettement augmenté : si en 2007, 35.5% de tous les ménages comptant des enfants faisaient appel à des offres d'accueil (au sens large), leur part était de 39.3% en 2009.

Il est intéressant de relever que la majorité de ces ménages continuent d'impliquer des parents proches dans la garde de leurs enfants (2007: 52.0%, 2009: 52.4%), mais que cependant l'accueil en milieu institutionnel, crèches ou écoles à journée continue, est en augmentation : si 26.1% des ménages avec enfants faisaient recours à de telles offres en 2007, ils étaient déjà 28.7% en 2009.

La différence entre les familles monoparentales et les familles en couple a diminué, mais elle reste pourtant nette: tandis que la moitié des familles monoparentales se font aider pour la garde de leurs enfants, elles ne sont que 37.9% parmi les familles classiques.

Ces chiffres démontrent clairement que la demande et l'utilisation des offres en matière d'accueil extra-familial continuent de croître.

---

## Cofinancement de l'accueil extra-familial d'enfants :

### Le personnel de la Confédération obtient plus d'argent pour les crèches, les familles d'accueil et les assistantes maternelles

---

La Confédération entend recruter davantage de parents exerçant une activité professionnelle. A cet effet, elle unifiera à l'avenir les conditions de soutien à l'accueil extra-familial des enfants, allant jusqu'à prendre en charge la totalité des frais selon le revenu des parents.

Afin de mieux pouvoir concilier leur activité professionnelle et leurs responsabilités familiales, les employé-e-s de l'Administration fédérale se verront accorder dès 2011 un soutien financier à la prise en charge extra-familiale de leurs enfants sur la base de critères uniformisés. En fonction du revenu, l'Administration prendra en charge entre 50 et 100% des frais. Le Conseil fédéral a modifié en conséquence

l'Ordonnance sur le personnel de la Confédération, ceci afin de prévenir une pénurie de personnel.

Ont droit à une contribution financière les parents ou le parent en charge de l'enfant, pour autant que le revenu mensuel brut cumulé du père et de la mère ou du parent seul ne dépasse pas les 20'000 francs, 13e mois inclus. Le soutien est accordé au plus tard jusqu'au début de la scolarité.

Cette réglementation concerne en premier lieu les crèches et les familles d'accueil. Si la garde est assurée par des tiers, par exemple une assistante maternelle (nounou, au pair), une contribution n'est octroyée que si la preuve est apportée que la personne dispose d'un contrat de travail et que le décompte des charges (assurances sociales et accident) est effectué correctement. Pour plus de détails sur les contributions financières, prière de se référer au [site de l'Association du personnel de la confédération](#) (APC).

### **Le personnel se raréfie**

Avec l'évolution démographique et l'augmentation de la moyenne d'âge de la population, le personnel disponible sur le marché du travail diminue : tel est l'argument invoqué par le Département fédéral des finances dont dépend le personnel de la Confédération. La concurrence sur le marché pour recruter et conserver des personnes qualifiées devient plus vive entre les employeurs.

---

Vous trouverez de plus amples informations sur nos sites:

[www.familienservice.ch](http://www.familienservice.ch)

[www.arbeitgeberkrippen.ch](http://www.arbeitgeberkrippen.ch)